

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** A-Clean Brilliant Dry  
**Date d'exécution :** 10-02-2015  
**Date d'édition :** 16-09-2015

**Version (Révision) :** 5

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

A-Clean Brilliant Dry

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Produits lustrant et mélanges de cires

**Usages déconseillés**

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

Qlean-tec BV

**Rue :** Rendementsweg 24

**Code postal/Lieu :** 3641 SL Mijdrecht

**Téléphone :** +31 (0)297-274390

**Telefax :** +31 (0)297-272442

**Contact pour informations :** Hr. F. Peul

**Site web :** www.qleantec.com

**E-mail (personne compétente) :** marketing@qleantec.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Qlean-tec: (0) 297 274390 (08:00 – 17:00)

***Ou consultez un centre local d'information sur l'intoxication***

Pays-Bas: NVIC (0)30 - 274 88 88

Belgique: Centre antipoisson (0)70 - 245 245

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** A-Clean Brilliant Dry  
**Date d'exécution :** 10-02-2015  
**Date d'édition :** 16-09-2015

**Version (Révision) :** 5

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et savon.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3 Autres dangers

une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

### 2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

FATTY ACID C10-C20 -TEA ; N°CE : 295-344-3; N°CAS : 91995-81-2

Poids :  $\geq 10 - < 20$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

3-BUTOXY-2-PROPANOL ; N°CE : 225-878-4; N°CAS : 5131-66-8

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

BUTYLGLYCOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36 ; N°CE : 203-905-0; N°CAS : 111-76-2

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44 ; N°CE : 203-961-6; N°CAS : 112-34-5

Poids :  $< 2,5$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids :  $< 2,5$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

PINE OIL ; N°CAS : 8002-09-3

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

**Nom commercial du produit :** A-Clean Brilliant Dry  
**Date d'exécution :** 10-02-2015  
**Date d'édition :** 16-09-2015

**Version (Révision) :** 5

### **Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

### **En cas d'ingestion**

Consulter impérativement un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle ou d'inhalation d'importantes quantités de poussières, faire boire immédiatement: Eau

## **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Aucun symptôme connu jusqu'à présent. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Aucune

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune

### **5.4 Indications diverses**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

#### **Équipement de protection**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### **Procédures d'urgence**

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Pour la rétention**

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

#### **Pour le nettoyage**

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

**Nom commercial du produit :** A-Clean Brilliant Dry  
**Date d'exécution :** 10-02-2015  
**Date d'édition :** 16-09-2015

**Version (Révision) :** 5



**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène Matériel inadéquat pour récipients/installations: Caoutchouc butyle

**Conseils pour le stockage en commun**

**Classe de stockage :** 12

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 12

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail**

BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 4(II)

Remarque : H,Y

Version : 02-04-2014

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )

Valeur seuil : 50 ppm / 246 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 08-06-2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )

Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 08-06-2000

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 10 ppm / 67 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 1,5(I)

Remarque : Y

Version : 02-04-2014

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )

Valeur seuil : 15 ppm / 101,2 mg/m<sup>3</sup>

Version : 07-02-2006

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )

Valeur seuil : 10 ppm / 67,5 mg/m<sup>3</sup>

Version : 07-02-2006

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : A-Clean Brilliant Dry  
Date d'exécution : 10-02-2015  
Date d'édition : 16-09-2015

Version (Révision) : 5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : Y  
Version : 02-04-2014

### Valeurs limites biologiques

BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )  
Paramètre : Acide acétique butoxyque / Urine (U) / En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées  
Valeur seuil : 100 mg/l  
Version : 31-03-2004

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )  
Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 50 mg/l  
Version : 31-03-2004

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )  
Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 50 mg/l  
Version : 31-03-2004

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle



### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

### Protection de la peau

Protection des mains Modèle de gants adapté DIN EN 374 Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)  
Caractéristiques exigées imperméable aux liquides. Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 480 min  
Epaisseur du matériau des gants Nitril: 0,12 mm Butyl: 0,50 mm

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Couleur :** bleu

**Odeur :** Parfum

### Données de sécurité

**État :**

liquide

**Température de fusion/plage de fusion :**

Aucune donnée disponible

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : A-Clean Brilliant Dry  
Date d'exécution : 10-02-2015  
Date d'édition : 16-09-2015

Version (Révision) : 5

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	>	100 °C
Température de décomposition :		>	200 °C
point de congélation :			Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
température d'auto inflammabilité :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable
pression de vapeur :	( 20 °C )		Aucune donnée disponible
taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :			Aucune donnée disponible
Densité :	( 20 °C )	ca.	0,98 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		100 Pds %
pH :			5
coefficient de partage (n-octanol/aqua) :		<	3
Viscosité :	( 20 °C )	<	10 mPa.s
densité de vapeur (air = 1) :	( 101 kPa )		Aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

non applicable

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1480 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	6580 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** A-Clean Brilliant Dry  
**Date d'exécution :** 10-02-2015  
**Date d'édition :** 16-09-2015

**Version (Révision) :** 5

Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 5840 mg/kg

### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 4120 mg/kg

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 500 ppm  
Paramètre : CL50 ( BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Souris  
Dose efficace : 700 ppm

### Effet irritant et caustique

#### Irritation primaire de la peau

Irritant.

#### Irritation des yeux

Irritant.

#### Irritation des voix respiratoires

Aucune donnée disponible

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non applicable

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : A-Clean Brilliant Dry  
Date d'exécution : 10-02-2015  
Date d'édition : 16-09-2015

Version (Révision) : 5

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE)

##### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

agents de surface cationiques < 5 %

#### Directives nationales

##### Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. II) : < 5 %

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** A-Clean Brilliant Dry  
**Date d'exécution :** 10-02-2015  
**Date d'édition :** 16-09-2015

**Version (Révision) :** 5

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)  
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)  
DNEL = Derived No-Effect Level  
DT50 = Time for 50% loss; half-life  
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)  
EC50 = Median effective concentration  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)  
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)  
EWC = European Waste Catalogue  
IATA = International Air Transport Association  
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO = International Maritime Organization  
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms  
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms  
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit  
LOAEL = Lowest observed adverse effect level  
MRL = Maximum Residue Limit  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No observed effect concentration  
NOEL = No Observable Effect Level  
OEL = Occupational Exposure Limits  
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic  
PNEC = Previsible Non Effect Concentration  
STEL = Short-Term Exposure Limit  
TWA = Time-Weighted Average  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

**N° de l'article:** 500633047286

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.